



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3518

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon permettant des offres réciproques aux usagers détenteurs de cartes d'abonnement de la Ville de Lyon et du Musée Gallo-romain de Fourvière.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3518 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA METROPOLE DE LYON PERMETTANT DES OFFRES RECIPROQUES AUX USAGERS DETENTEURS DE CARTES D'ABONNEMENT DE LA VILLE DE LYON ET DU MUSEE GALLO-ROMAIN DE FOURVIERE. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon propose, depuis septembre 2015, deux catégories de cartes d'abonnement destinées à faciliter l'entrée des visiteurs dans les établissements culturels. La carte Musées, pour un accès illimité aux six musées municipaux, s'est vue enrichie en septembre 2015 d'une carte Musées Jeune destinée aux 18-26 ans. La carte Culture, carte d'abonnement couplée Musées/Bibliothèque, permet, pour un tarif unique, l'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires des six musées de la Ville de Lyon et à la Bibliothèque municipale, pendant un an.

Depuis son lancement, la carte Culture a enrichi son offre grâce à des partenariats avec de nombreuses structures culturelles du territoire : elle ouvre aujourd'hui à des avantages réciproques dans 10 salles de spectacle vivant ou de cinéma (le Théâtre des Célestins, l'Auditorium/ONL, la Maison de la danse, l'Opéra National de Lyon, le TNP, le Théâtre de la Croix-Rousse, le TNG/Ateliers, les Subsistances, le Marché Gare, le Périscope) dans 5 cinémas (le Comoedia, l'Institut Lumière, les 3 cinémas Lumière), à la Biennale d'art contemporain, et dans plusieurs musées non municipaux (musée des Confluences, musée Jean Couty, musée de l'Institut Lumière). Le Ninkasi Kao de Gerland propose également une tarification avantageuse sur ses concerts pour les détenteurs de la carte Culture depuis fin novembre.

Le Ninkasi proposera également une tarification avantageuse sur ses concerts pour les détenteurs de la carte Culture, à compter janvier 2018.

Il vous est proposé de poursuivre ces partenariats avec le Musée Gallo-romain de Fourvière, qui offrait déjà des tarifs réduits aux abonnés à la carte Culture et à la carte Musées.

Le Musée Gallo-romain proposera, à partir de janvier 2018, une carte d'abonnement, le Pass annuel, qui donnera un accès illimité aux espaces d'expositions, pendant 12 mois, pour un tarif de 14 €

Le projet de ce partenariat est de proposer des offres de réduction réciproque aux abonnés des deux parties signataires afin de développer la fréquentation des établissements culturels, de fidéliser les visiteurs, et de favoriser une circulation des publics d'un établissement culturel à l'autre. Ainsi, tout détenteur d'une des deux cartes d'abonnement de la Ville, carte Musées adulte ou cartes Culture adulte, bénéficiera du tarif réduit sur l'entrée au Musée Gallo-romain. Réciproquement, tout abonné au Pass annuel du Musée Gallo-romain pourra profiter du tarif réduit à l'entrée des six musées municipaux.

Ce partenariat est, en outre, appuyé par une communication forte sur les offres d'expositions et de spectacles des partenaires, dans toutes les structures culturelles concernées, mais également sur les sites internet des établissements culturels.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon / Musée Gallo-romain, permettant des offres réciproques aux usagers détenteurs de cartes d'abonnement, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER